

Salles en location

La commune met à disposition des habitants et associations les équipements municipaux nécessaires à l'organisation de leurs évènements festifs ou amicaux.

Salles communales en location :

- Salle des Aulnes : 120 pers
- Salle de la Chênaie : 80 pers

Salle des Aulnes

Salle des Aulnes

Située 40 rue de l'Ebaupin près de la salle de sports.

- Capacité de la salle : 120 personnes assises.

- Dimensions de la salle : 18 x 9 = 162 m²

Tarifs locations

Conditions de locations

- 30 % d'acompte à la réservation,
- Le solde du paiement devra être effectué en chèque une semaine avant la date de réservation. (à l'ordre du Trésor Public);

Documents à fournir

- Dossier de réservation (disponible en mairie ou à télécharger) complété et signé,
- Chèque de caution de 460 € en cas de détérioration, à l'ordre du Trésor Public,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques d'incendies, d'explosion et de dégâts des eaux. La date, les heures et le nom de la salle louée devront y être précisés.

<https://www.lachapellelaunay.fr/hebergement-et-restauration/salles-en-location-2364.html>

Consignes

- Un état des lieux est effectué par un agent municipal ou un élu à l'entrée puis à la sortie des salles.
- Les clés sont remises à l'entrée de la salle à l'heure convenue avec l'accueil de la mairie.

Sortie de la salle

- Tables et chaises nettoyées et empilées comme indiqué sur le plan dans la salle,
- Balayage et lavage de la totalité de la salle et des sanitaires,
- Vider les poubelles et les déposer dans le conteneur,
- Éteindre les lumières.

Salle de la Chênaie



Salle de la Chênaie

Située rue du Sacré Cœur (sous le restaurant scolaire).
Capacité 80 personnes assises.

Capacité d'accueil

- Maximum 80 personnes assises.

Tarifs locations

Conditions de locations

- 30 % d'acompte à la réservation
- le solde du paiement devra être effectué en chèque une semaine avant la date de réservation. (à l'ordre du Trésor Public)

Documents à fournir

- dossier de réservation (disponible en mairie) complété et signé
- chèque de caution de 460 € en cas de détérioration, à l'ordre du Trésor Public
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques d'incendies, d'explosion et de dégâts des eaux. La date, les heures et le nom de la salle louée devront y être précisés.

Consignes

Un état des lieux est effectué par un agent municipal ou un élu à l'entrée puis à la sortie des salles.

<https://www.lachapellelaunay.fr/hebergement-et-restauration/salles-en-location-2364.html>

Les clés sont remises à l'entrée de la salle à l'heure convenue avec l'accueil de la mairie.

Salle

Tables et chaises nettoyées et empilées comme indiqué sur le plan dans la salle

Balayage et lavage de la totalité de la salle et des sanitaires

Vider les poubelles et les déposer dans le conteneur

Éteindre les lumières